

CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE

BULLETIN DES QUESTIONS ET RÉPONSES

(Article 82 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial)

SOMMAIRE

Questions posées par les Membres du Conseil provincial et réponses données par le Collège provincial.

- QR/1** Question de M. le Conseiller provincial Marc MAGNERY (11.01.2020) et réponse du Collège provincial (M. Luc GILLARD– 23.01.2020)
- QR/2** Question de M. le Conseiller provincial Hajib EL HAJJAJI (09.02.2020) et réponse du Collège provincial (M. André DENIS– 05.03.2020)
- QR/3** Question de M. le Conseiller provincial Hajib EL HAJJAJI (09.02.2020) et réponse du Collège provincial (M^{me} Katty FIRQUET – 05.03.2020)
- QR/4** Question de M. le Conseiller provincial Marc MAGNERY (13.02.2020) et réponse du Collège provincial (M. Luc GILLARD– 12.03.2020)

QR/1 Question de M. le Conseiller provincial Marc MAGNERY (11.01.2020) et réponse du Collège provincial (M. Luc GILLARD- 23.01.2020)

QUESTION

Dans le procès-verbal du Collège provincial du 19/12/2019, on peut lire ceci : « DGT 1.1/9 : Prend connaissance du rapport émanant du Service Culture relatif à l'acquisition d'œuvres d'art pour l'année 2019 ; Marque son accord sur l'acquisition des œuvres d'art, conformément à la liste reprise au sein du présent rapport, pour un montant total de 39.960,01 € ; Autorise dès lors l'engagement de ce montant à charge de l'article budgétaire 762/99762/242000 du BE 2019 libellé « Acquisition d'œuvres d'art » (Pré-eng 51/644 à 51/652) ; Charge le Service émetteur des modalités d'intégration des dites œuvres à l'inventaire du Patrimoine artistique et de communiquer au Service « Assurances » de la DGT les informations utiles à leur couverture en assurance « tous risques ». (2019-09648) »

Serait-il possible d'obtenir la liste des œuvres d'art sus-mentionnées avec leur auteur, leur prix et éventuellement le type d'œuvre (peinture, sculpture,...) ?

RÉPONSE

En application de l'article 80 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial, vous trouverez ci-après la réponse à votre question du 11 janvier 2020 relative à l'acquisition d'œuvres d'art pour l'année 2019 :

Je tiens à préciser que depuis 2019 un Comité d'acquisitions des œuvres d'art a été constitué, regroupant des agents provinciaux spécialisés en Arts plastiques et des experts en Arts plastiques. Son expertise constitue pour le Service Culture un atout majeur d'ouverture et de bonne connaissance du secteur pour guider les choix d'acquisitions pour la collection.

Le Comité était composé en 2019 de :

- Caroline Coste, Responsable de la collection artistique de la Province de Liège
- Annie Grzeskowiak, Directrice en chef de la Culture
- Stéphanie Koch, Chef de cabinet adjointe du Député provincial - Président, historienne de l'art
- Frédéric Pâques, Responsable de l'artothèque et spécialiste en BD.
- Philippe Delaitte, a été professeur d'histoire de l'art de 1976 à 2017 à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège, membre organisateur et membre des pré-jurys des biennales internationales de gravure de Liège, actif au sein de l'ASBL Wégimont culture
- Maxime Moinet, historien de l'art, il a suivi un master en Histoire de l'art et archéologie à l'Université de Liège avec une spécialisation en muséologie, il est aussi commissaire d'expositions.

L'objectif actuel est de compléter la collection artistique de la Province pour valoriser des artistes et créateurs contemporains liégeois.

Les œuvres sont montrées ponctuellement lors de diverses opportunités saisies et suscitées par le service concerné. Pour ne citer qu'un exemple, des œuvres choisies au sein de la collection ont été mises en place à la Galerie de Wégimont, en mai et juin 2019, au sein de l'exposition « Aux lueurs de printemps » placée sous le signe de la lumière et la couleur. Cela a permis de découvrir nos créatifs représentés au sein de la collection sous un autre regard.

Je vous prie de trouver en annexe la liste des œuvres acquises par la Province de Liège.

Collection artistique de la Province de Liège
Acquisition 2019.

Pierre BAILLY

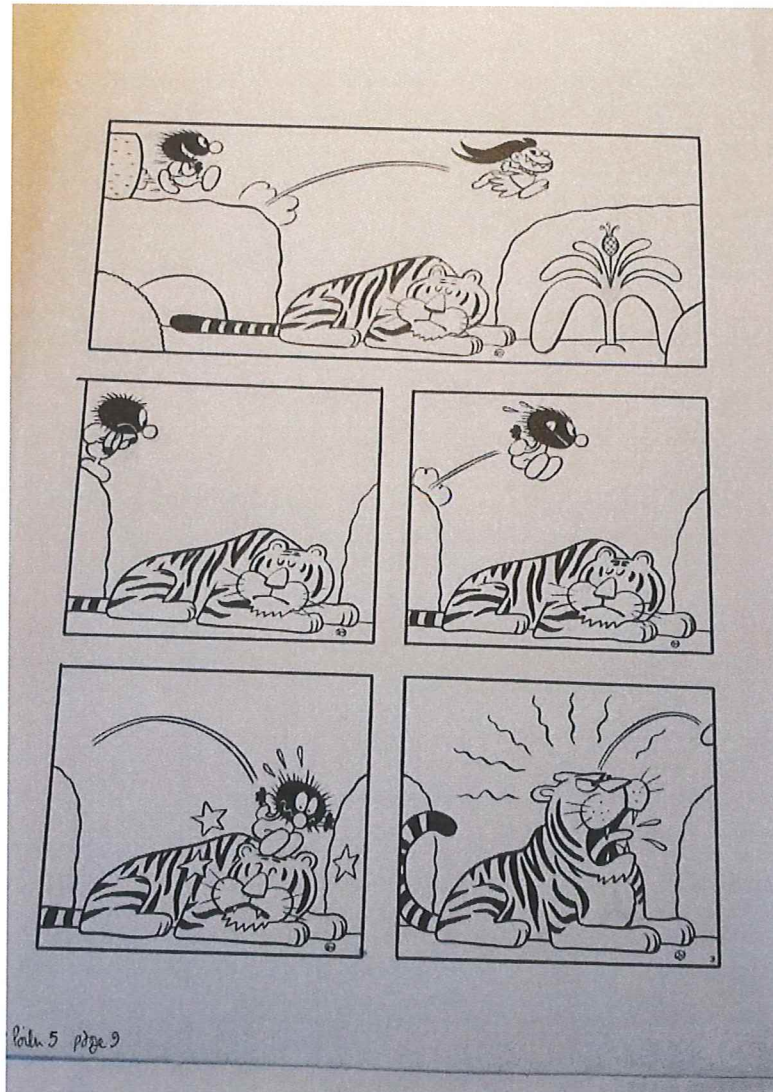


Planche 9 de l'album "La tribu des Bonapéti", 5ème album de la série jeunesse "Petit Poilu, paru aux éditions Dupuis.
Encre de Chine sur papier A3.
Prix : 1.000,00€ la page 2009

Jonas BEEKEN

Peinture



SANS TITRE, technique mixte (acrylique, aérosol, papier et *kompaktuna* ®) sur toile, 150 x 150

Prix : 4.000,00€ 2014

Sophia BOUBOLIS



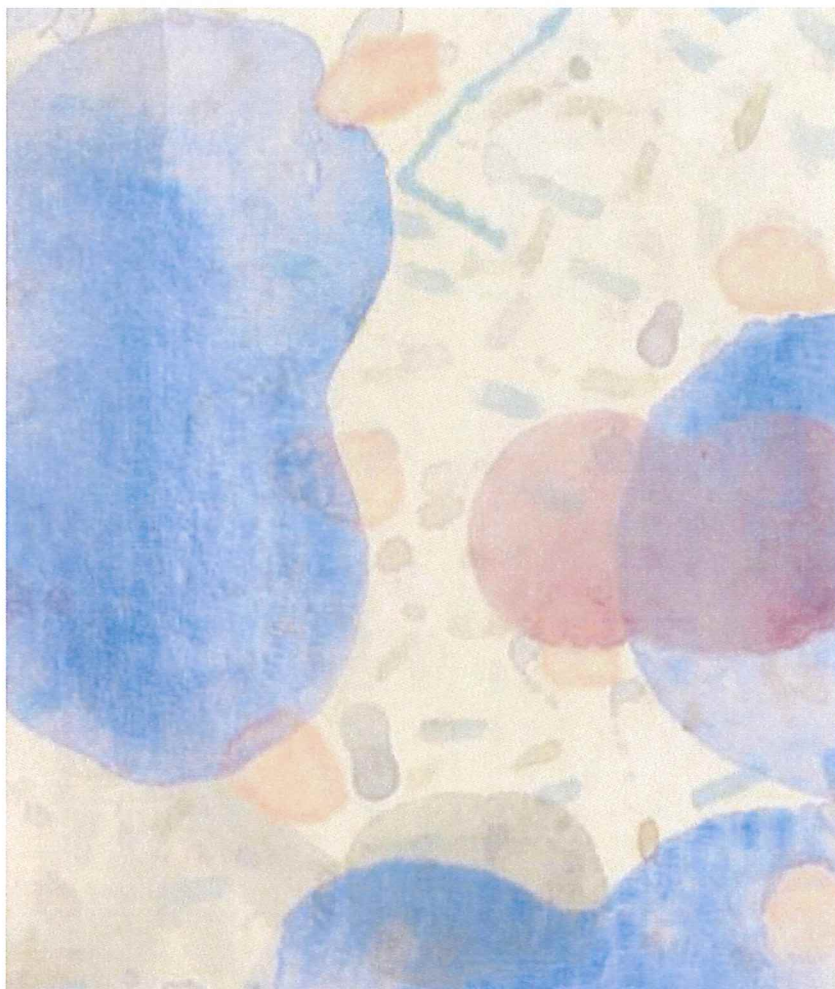
AOÛT, fusain sur papier, 150X220
Prix : 2.500,00€ encadré 2018

Olivier CORNIL



Photographie numérique
SANS TITRE, 40X40
Prix : 500,00€ 2018

Julien DAFTE



NUAGE, huile sur toile, 110X130
Prix : 2.000,00€ 2014

Messieurs DELMOTTE



Extrait de « Boat is floating »



Extrait de « Turn around tourism »

Vidéo

NEITHER « IN », NEITHER « OFF » IN BETWEEN VENICE & BIENNALE 2013

Suite de 31 séquences vidéographiques. Edition 5/5

Prix : 8.500,00€ 2013

Emmanuel DUNDIC



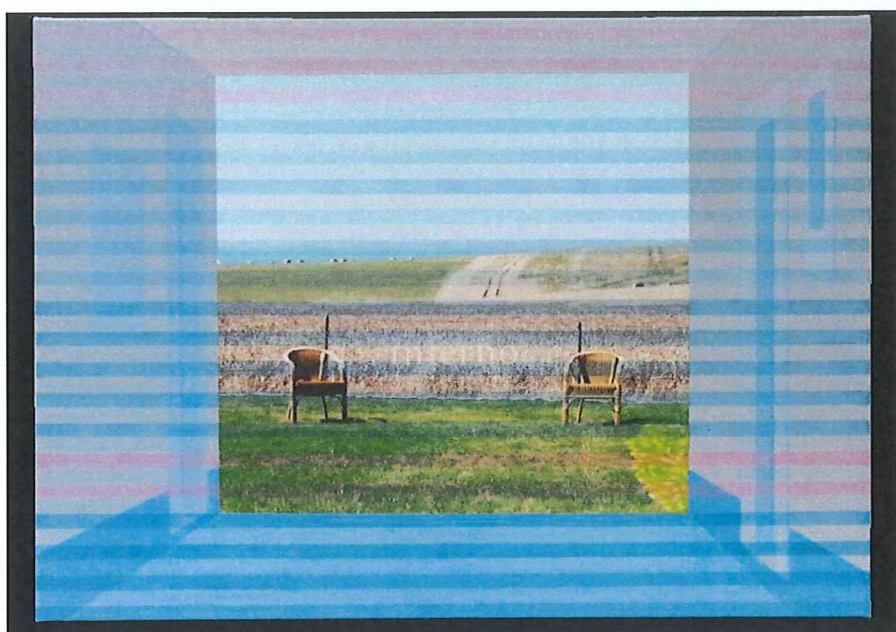
PAR DON, marbre de Carrare, gravure, pièce unique, 15X21
Prix : 750,00€ 2016

Roel GOUSSEY



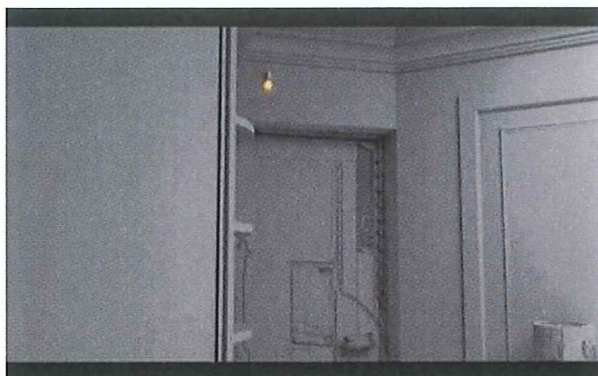
SANS TITRE, ciment, laiton, feuille de plomb, 24X15X15
Prix : 1.650,00€ 2019

Djos JANSSENS



INFERNO, technique mixte, 100X140
Prix : 4.500,00€ 2018

Eva L'HOEST

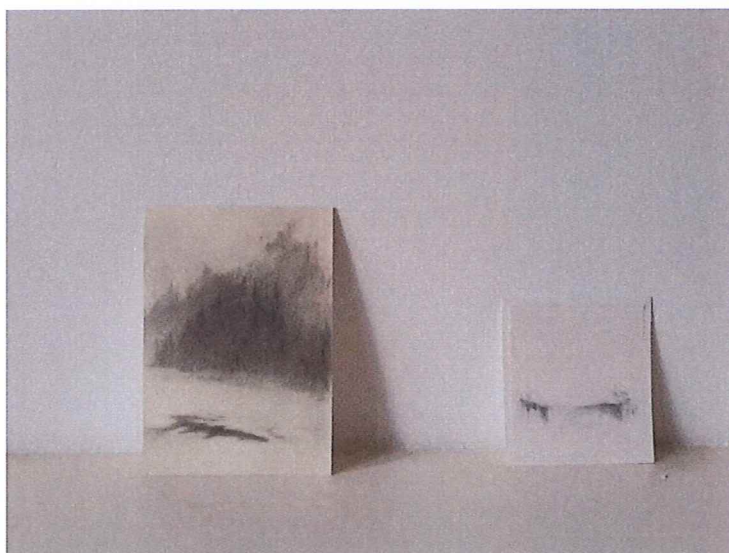


FIGUREMAN@VILLAVERDE
Single-channel Vidéo, Full HD, 00:07:55
Prix : 4.500,00€ 2018

Mégane LIKIN



Peinture sur planche de bois
3. CLAIR DE LUNE, 11,3X12,6 2017
Prix : 400,00€ pièce



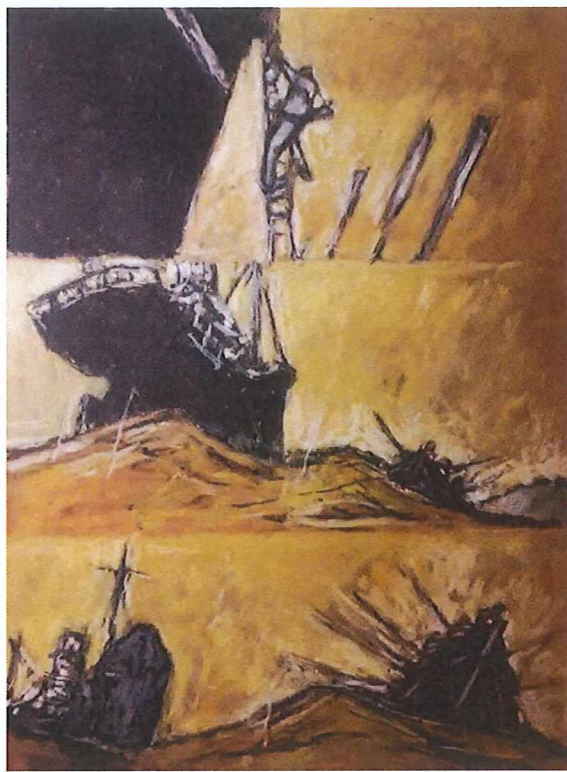
Petits dessins
Premier dessin
Prix : 350,00€ 2017

Sarah MINUTILLO



SANS TITRE, (bombardier), impression/papier,
30X40
Prix : 330,00€ 2017

Joe PINELLI



Extrait de la BD FEROCES TROPIQUES
Planches 14 et 24 de l'album homonyme paru aux éditions Dupuis en 2011-2012
La planche de BD, 32,5×50
Prix : 1.300,00€ pour les deux planches

Cléo TOTTI



THE KIMOBURKARI
Prix : 3.900,00€ 2017-2018

Gaëtane VERBRUGGEN (1) Prix pour les deux œuvres : 2200,00€



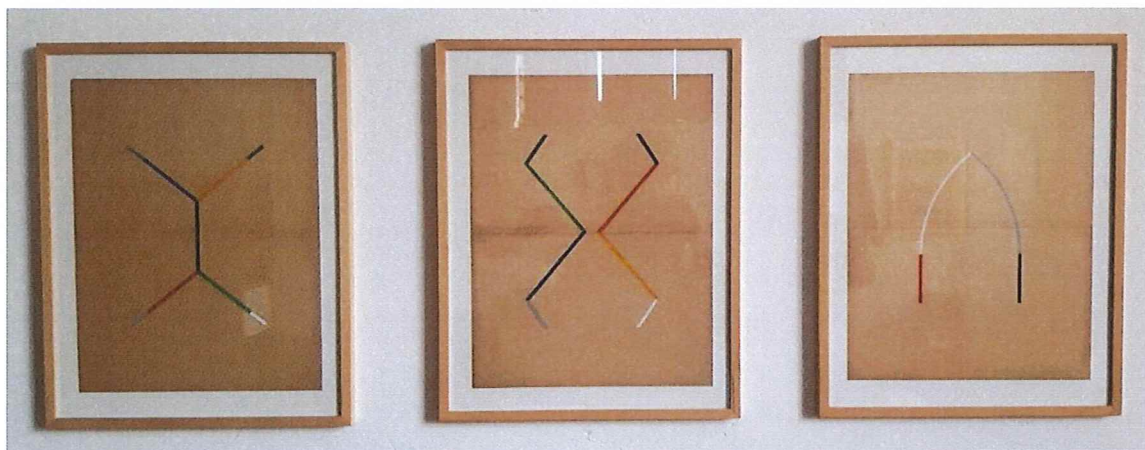
SANS TITRE, 2017, huile sur bois préparé, 17x22x4 cm

Gaëtane VERBRUGGEN (2)



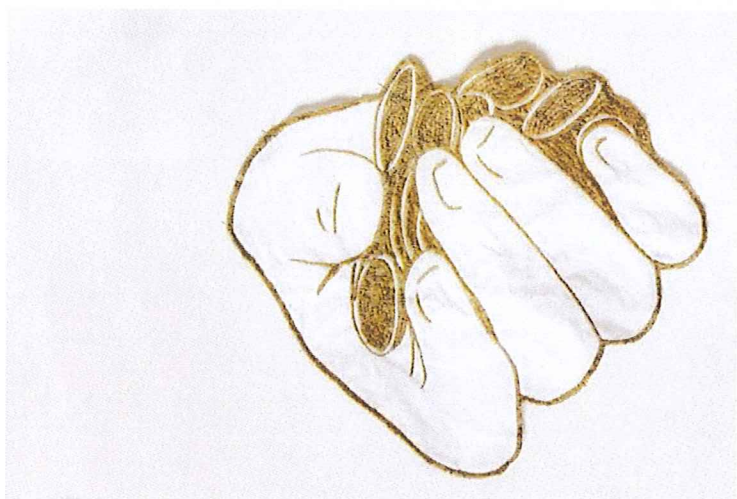
SANS TITRE, dessin au crayon sur papier, encadré sous vitre, 73X100, 2018

Denis VERKEYN



Trois travaux encadrés de la série HOKMA, peinture Vinylique sur papier, 28X35
Prix : l'ensemble 680,00€ 2015

Graziella VRUNA



AUMÔNE, coton blanc et broderie or
Prix : 900,00€ 2018

QR/2 Question de M. le Conseiller provincial Hajib EL HAJJAJI (09.02.2020) et réponse du Collège provincial (M. André DENIS- 05.03.2020)

QUESTION

Je souhaiterais connaître l'évaluation du système Covoit'Stop mis en place par la Province de Liège : <http://www.provincedeliege.be/fr/covoitstop>

- Quels sont les enseignements principaux ?
- Le système est-il plutôt utile pour les communes rurales ou les grandes villes ?
- Le système semble peu connu actuellement; quels sont les efforts de Province en matière de communication ?
- Quelles améliorations la Province envisage-t-elle de mettre en place pour rendre ce système plus efficace, plus utile, plus utilisé ?

En vous remerciant pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

RÉPONSE

En application de l'article 80 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial, vous trouverez ci-après la réponse à votre question du 10 février 2020 concernant l'évaluation du système Covoit' Stop :

Afin de compléter les différentes actions en matière de mobilité durable, comme les parkings d'EcoVoiturage et la centrale d'achats pour l'acquisition de bornes de rechargement électrique, la Province de Liège a repris et assure depuis le 15 septembre 2015, la gestion du système Covoit'Stop.

Comme vous le savez, Covoit'Stop est un système d'auto-stop de proximité, sécurisé (via un système de SMS) et complémentaire des transports en commun, qui permet de rejoindre des axes peu desservis et donc plus utile pour les communes rurales que les grandes villes. Il offre une alternative à la voiture individuelle et améliore la mobilité des personnes sans véhicule qui bénéficient d'un service public moins développé.

Un marché sous la forme d'une centrale d'achats, prévue pour une période de quatre années, permet aux Communes d'acquérir le matériel nécessaire à l'implémentation du système aux meilleures conditions. La Province de Liège, dans son rôle de supracommunalité et de soutien aux communes, par l'intermédiaire de son Service Développement durable et sans frais pour les communes, assure également la gestion du système au quotidien. Elle intervient aussi en soutien pour l'implantation des poteaux de signalisation. Ceux-ci sont référencés sur une cartographie dynamique accessible via le site internet.

Depuis la reprise du système par la Province, 18 communes ont installé 264 panneaux, s'ajoutant aux 464 panneaux déjà présents dans les communes qui étaient déjà membres avant la reprise du système par la Province. Aujourd'hui, 3.317 membres sont inscrits sur ce site. Toutefois, il est très difficile de d'estimer le nombre de trajets effectués avec le système. En effet, Covoit'Stop est par définition libre et les seules statistiques possibles pourraient être basées sur le nombre de SMS reçus. Mais, il n'y a aucune obligation pour les utilisateurs d'en envoyer, ce qui rend ce critère d'évaluation caduc. A ce stade, nous n'avons reçu aucun SMS, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de trajet parcouru.

La Province de Liège a lancé plusieurs campagnes de publicité via ses canaux habituels : site Internet, Notre Province, conférence de presse mobilité, communiqué de presse, Entre-Nous, etc. De plus, elle a imprimé des affiches et tracts publicitaires qui ont été distribués

dans les communes. Celles-ci ont elles-mêmes chacune communiqué dans leur journal communal afin de promouvoir Covoit'Stop sur leur territoire.

Quant à l'avenir du projet, il apparaît que l'autostop, base de Covoit'Stop, n'est plus à la mode et est concurrencé par les multiples plateformes plus dynamiques de Covoiturage présentes sur le net.

A la suite du lancement de la plateforme de covoiturage UGO pour le personnel provincial et les étudiants des établissements provinciaux, il est envisagé de créer une communauté de membres Covoit'Stop et de répertorier les arrêts (panneaux) comme « points de rencontre » pour les personnes désireuses de « covoiturer ».

QR/3 Question de M. le Conseiller provincial Hajib EL HAJJAJI (09.02.2020) et réponse du Collège provincial (M^{me} Katty FIRQUET – 05.03.2020)

QUESTION

Je souhaiterais connaître les chiffres de l'Observatoire de la Santé de la Province de Liège pour la Ville de Verviers.

- Quels sont ces chiffres ?
- Quelles interprétations en faites-vous ?
- Quelles sont les spécificités pour la Ville de Verviers ?
- Quelles synergies sont mises en place avec la Ville de Verviers (ou le CPAS de Verviers) pour sensibiliser la population à la santé ?
- Existe-t-il un lien, sur base de l'analyse de ces chiffres, entre les situations de pauvreté et les problèmes de santé ?
- Quelles solutions la province met-elle en place pour faire face à des situations épidémiques de tuberculose, gale,.. ? Dispose-t-on de chiffres pour connaître l'évolution sur ces dernières années ?

En vous remerciant pour les informations que vous pourrez m'apporter.

Cordialement.

RÉPONSE

En application de l'article 80 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial, vous trouverez ci-après la réponse à votre question du 24 octobre 2019 concernant l'Observatoire de la Santé:

L'Observatoire de la Santé de la Province de Liège est un Système d'Information Sanitaire (SIS) qui fournit des données statistiques utiles pour aider les politiques et les acteurs de la santé au sens large à prendre des décisions en la matière mais aussi à les évaluer.

Ce service composé de deux épidémiologistes a élaboré le Tableau de bord de la santé en province de Liège et l'a décliné à l'échelle des 84 communes de notre province, sous la forme de Profils Locaux de Santé (PLS).

Les données relatives à ces 2 outils sont disponibles sur le site suivant : <http://www.provincedeliege.be/fr/observatoiredelasante>.

Vous pourrez constater que les données présentées dans le Profil Local Verviétois permettent de situer la Ville par rapport aux situations de la province de Liège mais aussi de la Wallonie.

En 2019, ce Profil Local de Santé ; comme ceux des 83 autres communes, a été transmis par courrier au Bourgmestre, à l'échevin en charge de la Santé, au président du CPAS mais aussi au secteur associatif local. Il a également été proposé à la Ville que l'Observatoire puisse venir présenter et expliquer les différentes données. A ce jour, cette proposition n'a été suivie d'aucune sollicitation.

En ce qui concerne la tuberculose et la gale, il n'est pas du rôle de la Province de Liège d'apporter des solutions mais bien de délivrer une information. Dans ce cas précis, il s'agit surtout de relayer les informations et actions d'autres niveaux de pouvoir. Pour votre

complète information, la tuberculose fait partie des maladies infectieuses à déclaration obligatoire. La surveillance de son évolution est du ressort de l'AVIQ et du FARES. La gale, quant à elle, ne fait pas partie de cette liste. Cependant, l'AVIQ communique régulièrement sur le sujet et met à disposition de divers publics (médecins, population, administration, secteur public, ...) plusieurs supports informatifs.

QR/4 Question de M. le Conseiller provincial Marc MAGNERY (13.02.2020) et réponse du Collège provincial (M. Luc GILLARD- 12.03.2020)

QUESTION

Tout d'abord, au nom de mes collègues ayant eu l'occasion de participer à la visite, je tenais à vous remercier pour la visite très intéressante.

Cependant, au bout de la visite, si nous voyons plus clair sur certains points, nous voyons moins clair sur d'autres. En effet, le personnel autour du Conseil, du Collège et du Gouverneur est nombreux. Certains postes sont administratifs (non-liés à la majorité en place) et d'autres politiques (liés au Député en place par exemple).

D'où ma question écrite à laquelle j'attends une réponse écrite. Peut-on obtenir un organigramme des services et du personnel lié au Conseil, au Collège et au Gouverneur?

Et ce, afin d'avoir une vue d'ensemble et qui correspond le mieux à la réalité.

RÉPONSE

Conformément aux dispositions de l'article 80 du R.O.I. du Conseil provincial, nous répondons par le présent courrier à votre question écrite du 13 février 2020 relative à l'organigramme des services et du personnel liés au Conseil provincial, au Collège provincial et à Monsieur le Gouverneur.

Il convient d'abord d'opérer une distinction importante entre les entités citées dans votre question.

En effet, les services du Collège provincial et du Conseil provincial font parties intégrantes de cadre du personnel provincial alors que les services attachés à la personne de Monsieur le Gouverneur, commissaire des gouvernements fédéral, wallon et communautaires, ne relèvent pas de ce cadre.

Au sein du cadre du personnel provincial, sont directement en lien avec les travaux du Collège provincial et du Conseil provincial :

- D'une part, la Directrice générale provinciale et son secrétariat.
 - D'autre part, le Greffe provincial, actuellement directement placé sous la Direction de la Directrice générale provinciale et qui se compose :
 - o D'un service chargé d'accompagner les travaux du Conseil provincial ;
 - o D'un service chargé d'accompagner les travaux du Collège provincial ;
 - o D'un service juridique, support commun au Collège provincial, au Conseil provincial et à tous les services provinciaux ;
 - o D'un service de support chargé de certains aspects de la gestion administrative des personnels actifs au palais provincial et de la gestion logistique des locaux du Palais provincial.
 - Enfin, d'un service chargé d'assurer les tâches protocolaires et les fonctions d'huissiers en lien avec les activités du Collège et du Conseil provincial, lequel service est placé sous la direction du Directeur du département « Communication » de la Direction générale transversale.
- Les postes actuellement occupés au sein de ces services peuvent être détaillés comme suit :

1 - Secrétariat de la Direction générale provinciale

- 1 Directeur - Chef de secrétariat (ETP : 1)
- 1 Directeur Coordinateur (ETP : 1)
- 1 Directeur scientifique (ETP : 1)
- 1 Premier Attaché administratif (ETP : 1)
- 1 Premier Attaché culturel (ETP : 0,5)
- 2 Attachés administratifs (ETP : 2)
- 2 Employées d'administration (ETP : 2)

2 - Greffe provincial

2.1. Service du Conseil provincial

- 1 Chef de Division - Chef de service (ETP : 1)
- 2 Employées d'administration (ETP : 2)
- 1 Auxiliaire professionnelle (ETP : 1)

2.2. Service du Collège provincial

- 1 Gradué administratif (ETP : 1)
- 3 Employées d'administration (ETP : 3)

2.3. Service juridique provincial

- 1 Première Attachée - Chef de service (ETP : 1)
- 2 Attachées - Juriste (ETP : 2)

2.4. Service support R.H. et logistique

- 1 Chef de Bureau f.f. - Chef de service (ETP : 0,5)
- 3 Employés d'administration (ETP : 2,5)
- 1 Auxiliaire d'administration (ETP : 1)
- 8 Auxiliaires professionnelles (ETP : 7,1)
- 1 Ouvrier qualifié (ETP : 1)

3 - Service du protocole

- 1 Chef de Bureau f.f. - Chef de service (ETP : 0,5)
- 1 Ordonnateur des fêtes et cérémonies (ETP : 1)
- 2 Gradués administratifs (ETP : 2)
- 7 Employés d'administration (ETP : 6,5)

Pour le surplus, nous invitons Monsieur le Gouverneur, qui reçoit copie du présent courrier, à répondre à votre question en ce qui concerne les services qui dépendent de son autorité et sur la composition desquels le Collège provincial et le Conseil provincial n'ont aucune influence.